

LA GAZETTE de ST MANDE SUR BREDOIRE

N° 13



INFOS ST MANDÉ
2013 / 2014

Le mot du maire

Je suis le numéro 13 ! Mais surtout le numéro 1 de la nouvelle équipe municipale.....

Bienvenue à tous ceux qui nous ont rejoint au sein du Conseil Municipal.

Tout le monde s'est mis au travail très vite et je les en remercie.

De par mes nouvelles fonctions au sein de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge et donc de mes indisponibilités, chacun s'est encore plus investi pour notre commune et je dis un énorme MERCI très sincère pour leur aide et leur dévouement.

Le personnel a du aussi s'adapter au changement et le fait avec beaucoup de sérieux et de dynamisme !

MERCI à eux (actuel et ancien....) ??????

En ce qui concerne l'investissement, nous avons surtout mis l'accent sur la voirie et à finir les projets commencés.

Face aux restrictions budgétaires annoncées pour les collectivités, nous devons imaginer ENSEMBLE un mode de fonctionnement autour de la mutualisation des moyens humains, ce que nous savons faire à St Mandé !

Vous découvrirez au fil des pages que cette année a été très riche en événements : festifs, historiques, artistiques, techniques etc..... Grâce à nos associations, à nos bénévoles et à nos passionnés pour leur savoir-faire et surtout leur envie de faire partager....

MERCI A TOUS pour votre engagement au sein de notre commune et en faire un endroit où il fait bon vivre ...

L'Equipe Municipale se joint à moi pour vous présenter tous leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2015 !

Rendez vous autour de la brioche le 17 janvier 2015 à 15 h à la salle des fêtes avec une animation proposée par Jeff d'Argy « raconteur de chansons » pour nous conter la mer, les marins et leurs bateaux.



« Chacun est seul responsable de tous »

A. De St Exupéry

DEMOGRAPHIE 2013

Naissances

<i>SALMON Titouan</i>	<i>né à St Jean d'Angély</i>	<i>le 24 avril 2013</i>
<i>AMOUREUX RITA Teddy</i>	<i>né à Niort</i>	<i>le 19 mai 2013</i>
<i>GENEAU Suzie</i>	<i>née à St Jean d'angély</i>	<i>le 5 juillet 2013</i>
<i>NEZEREAU Pierrot</i>	<i>né à St Jean d'Angély</i>	<i>le 19 octobre 2013</i>
<i>LENGLIN Manon</i>	<i>née à St Jean d'Angély</i>	<i>le 24 octobre 2013</i>

Mariages

<i>BOULBÈS Christophe et DUPIN Géraldine</i>	<i>le 27 juillet 2013</i>
<i>CONSTANTIN Bruce et PELARD Linda</i>	<i>le 3 août 2013</i>

Décès

<i>GRIFFAULT Henriette</i>	<i>le 12 janvier 2013</i>
<i>HOURRIER Nicole</i>	<i>le 16 mai 2013</i>
<i>MOYNET Bernadette</i>	<i>le 8 octobre 2013</i>
<i>TRIJEAUD Maurice</i>	<i>le 26 octobre 2013</i>

LE RECENSEMENT

- Qui ?** → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.
- Où ?** → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr).
- Pourquoi ?** → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



JDC
OBJECTIF CITOYEN
LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

SGA
Secrétaire général pour l'administration
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

EN SAVOIR PLUS
www.defense.gouv.fr/jdc

INFOS PRATIQUES

AIDER 17 : Portage repas à domicile

Adresse : Fief Montlouis BP 262 17105 SAINTES

Tél : 05/46/97/50/88 <http://www.groupepsa.com>

ADMR (aide à domicile pour les familles et les personnes de plus de 60 ans, atelier féminin) : service famille Coordinatrice 06/85/18/75/09 -Service ADMR N° AZUR 0810 600 448

Courrier : Fédération Dép des Associations ADMR -24 Av Salvador Allende BP 504 17119 SAINTES

ASSISTANTES SOCIALES :

à la Maison de la Santé

Artisanale de l'Ormeau 17470 AULNAY

*à la Maison de la Santé
17510 NÉRÉ*

Mme Laure MERCERON (Régime général)

Lundi et mercredi matin sur rendez vous à Aulnay

Tél : 05/46/26/29/41

le 1^{er} et 4^{ème} mardi de 10 h à 12 h

Tél 05/46/26/29/41

Mme Lucie MARTINEAU (MSA)

Le 1^{er} et 3^{ème} jeudi de chaque mois de 14h à 16 sur rendez-vous

Tél : 05/46/58/53/84

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Tél 05/46/33/16/20 du lundi au vendredi 9 h à 12h – 14 h à 17 h

Fermé mardi après-midi

PRÉSENCE VERTE : téléassistance

Fief Montlouis 17106 SAINTES

Tél 05/46/97/50/88

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES :

Permanence le jeudi de 9h à 12h et 14h à 17h

19 Av du Port Mahon à ST JEAN D'ANGÉLY

TRESOR PUBLIC :

7 rue de la Gendarmerie à Matha - à partir du 1^{er} janvier 2015 plus de permanence à Aulnay

Tél :05/46/58/51/08

BANQUE ALIMENTAIRE :

Mairie d'AULNAY jeudi tous les 15 jours

Tél : 05/46/33/10/02 mairie

Tél : 05/46/33/16/20 centre d'action sociale

URGENCES :

La nuit, le week-end et les jours fériés : vous avez besoin de soins, vous pouvez joindre un médecin au 05 46 27 55 20. En cas d'urgence, **seulement**, faites le 15.

RÉSEAU RELANSE

Un conseil, une réponse à toutes vos questions : Philippe MAILLARD, assistant de santé

☎ 05 46 33 37 77 Fax 05 46 33 04 67 Mail : www.relance.org

CLIC (Centre Local d'information et de Coordination

Destiné aux personnes âgées de 60 ans et plus

Point d'accueil à votre disposition pour toutes questions de vie quotidienne

Gratuit et Confidentiel

Tél 05/46/26/29/65

Permanence libre les vendredis 9h-12h et 14h-17h à Saint-Jean d'Angély et sur rendez-vous au plus près de chez vous la 3ème semaine du mois.

Permanences Maisons de Santé AULNAY et NÉRÉ (renseignements en mairie)



Pour aller à **Saint-Jean d'Angély**, à **Aulnay-de-Saintonge** ou à **Néré** faire le marché, consulter le médecin, rendre visite à des amis...

C'est simple, avec le **TaxiMouettes !**



Réservez, nous venons vous chercher à votre domicile !

TaxiMouettes :

Information et réservation au 0811 36 17 17

Qu'est-ce que c'est ?

TaxiMouettes est un service qui vous permet de rejoindre votre chef-lieu de canton ou le chef-lieu de votre arrondissement pour faire votre marché, accéder aux permanences locales des services publics ou sociaux ou voir des amis. Le service fonctionne sur réservation et selon un programme d'horaires et de destinations prédéfini (voir ci-contre).

Vous habitez à : (1)

Vous allez à :

Quels jours ?

A quelle heure ?

Arrivée à destination

Départ vers votre domicile

Aulnay, Blanzay-sur-Boutonne, Cherbonnières, Chives, Contre, Dampierre-sur-Boutonne, Fontaine-Chalendray, La Villiedieu, Le Gicq, Les Eduts, Loire-sur-Nie, Néré, Nuaille Sur Boutonne, Paille, Romazières, Saleignes, Seigne, Saint-Georges-de-Longuepierre, Saint-Mande-sur Brédoire, Saint-Martin-de-Juillers, Saint-Pierre-de-Juillers, Villemorin, Villiers-Couture, Vinax.

Saint-Jean d'Angély

1^{er} et 3^{ème} mardi du mois

14h

16h

Jeu

9h30

11h30

12h30

Vendredi

14h

16h

17h30

Aulnay-de-Saintonge

2^{ème} et 4^{ème} mardi du mois

14h

16h

Mercredi

14h

16h

Néré

Vendredi

14h

16h

17h30

Combien ça coûte ?

Tarifs valables du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014.

	Tout public	Moins de 26 ans	Tarifs Solidarité Transport *
Aller simple	2,40 €		1€
Retour	1,60 €	2,60 €	1,50 €

(1) Minimum de 3 kms entre votre domicile et le lieu de dépôt.

MAIRIE ET SERVICES MUNICIPAUX

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC :

LUNDI de 9 heures à 12 heures

MARDI – JEUDI de 14 heures à 17 heures

Téléphone : 05/46/33/12/87

Fax : 05/46/33/32/70

E.Mail : st.mande.sur.bredoire@mairie17.com

PERMANENCE DU MAIRE :

MARDI de 15 h à 17 h sur RDV

PERSONNEL EMPLOI D'AVENIR

Yoann CONNAN recruter en décembre 2013 en emploi d'avenir a rompu son contrat en septembre 2014 pour un emploi définitif en entreprise

LOCATION SALLE DES FÊTES

Habitants de la Commune : 50 €

Hors Commune : 100 €

Chauffage du 15/10 au 15/4 : 20 €

Caution : 350€

Gratuit pour les associations et les jeunes de la Commune (moins de 18 ans accompagnés d'un adulte)

Associations hors commune : 50 €

Attestation d'assurance et caution obligatoires à la réservation

Etat des lieux effectué par Mme TOKARSKY Cynthia, employée à l'entretien des locaux communaux

LOCATION GITES

	<i>GITES 4 PERSONNES GITES 2 ET 3</i>	<i>GITE 6 PERSONNES GITE 1</i>
<i>La nuit</i>	<i>50 €</i>	<i>70 €</i>
<i>Quatre nuits</i>	<i>150 €</i>	<i>190 €</i>
<i>Le week-end</i>	<i>70 €</i>	<i>90 €</i>
<i>La semaine</i>	<i>160 €</i>	<i>210 €</i>
<i>Ménage</i>	<i>30 €</i>	<i>30 €</i>
<i>3 semaines</i>	<i>300 € avec ménage</i>	<i>400€ avec ménage</i>
<i>Mois</i>	<i>350€ charges comprises</i>	<i>450€ charges comprises</i>

COUP D'ŒIL SUR LE BUDGET 2014
SECTION INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
<i>Dépenses d'équipement</i>	<i>39 300.00</i>	<i>Recettes d'équipement</i>	<i>5 950.00</i>
<i>Dépenses financières</i>	<i>27 555.15</i>	<i>Recettes financières</i>	<i>17 500.00</i>
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>6 600.00</i>	<i>Opérations d'ordre</i>	<i>36 505.52</i>
<i>Solde déficit reporté</i>	<i>8 454.98</i>	<i>Dotations, fonds divers</i>	<i>24 545.00</i>
<i>Reste à réaliser</i>	<i>17 871.39</i>	<i>Restes à réaliser</i>	<i>15 281.00</i>
TOTAL	99 781.52	TOTAL	99 781.52

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
<i>Charges caractère général</i>	<i>106 169.39</i>	<i>Produits des services</i>	<i>1 500.00</i>
<i>Charges de personnel</i>	<i>84 926.00</i>	<i>Impôts et taxes</i>	<i>68 955.00</i>
<i>Atténuations de produits</i>	<i>15 426.00</i>	<i>Dotations Subventions</i>	<i>71 373.00</i>
<i>Charges financières</i>	<i>15 285.60</i>	<i>Autres produits</i>	<i>45 000.00</i>
<i>Virt section investissement</i>	<i>32 405.15</i>	<i>Excédent antérieur</i>	<i>64 962.19</i>
<i>Charges exceptionnelles</i>	<i>350.00</i>	<i>Produits exceptionnels</i>	<i>501.00</i>
<i>Autres charges de gestion courante</i>	<i>16 929.05</i>	<i>Opération d'ordre</i>	<i>2 500.00</i>
TOTAL	271 491.19	TOTAL	271 491.19

TAUX D'IMPOSITION

(Part communale)

<i>Taxe habitation.....</i>	<i>7.12%</i>
<i>Foncier bâti.....</i>	<i>11.25%</i>
<i>Foncier non bâti.....</i>	<i>35.31%</i>

Afin d'harmoniser les différentes politiques fiscales du territoire sans bouleverser l'équilibre budgétaire des Communes et de la Communauté de Communes tout en respectant une neutralité fiscale pour les contribuables du territoire, il a été nécessaire d'opérer des ajustements sur les différents taux d'impositions.

Ces différents ajustements sont visibles sur vos feuilles d'imposition mais n'impactent pas le montant global des taux. Ce fondement essentiel de la neutralité fiscale pour les contribuables au titre des taxes ménages et la neutralité budgétaire pour les communes et la communauté de communes a été voté à l'unanimité par les élus du territoire.

A l'issue de la FUSION, l'harmonisation des taux d'imposition de la communauté de communes a engendré un mécanisme de correction des écarts des taux entre l'année 2013 et l'année 2014.

Vous constatez des variations de taux cependant la somme des taux d'imposition commune + communauté de communes demeure identique à l'année 2013.

Les taux communautaires votés pour l'année 2014 :

<i>Taxe d'Habitation</i>	<i>9,01 %</i>
<i>Foncier Bâti.....</i>	<i>2,02 %</i>
<i>Foncier Non Bâti.....</i>	<i>9,41 %</i>
<i>Cotisation Foncière des Entreprises.....</i>	<i>25,70 % avec un lissage sur 8 ans</i>

ÉLECTIONS MUNICIPALES des 23 et 30 MARS 2014



L'équipe municipale vous remercie de lui avoir fait confiance lors du scrutin du 23 mars 2014

C'est maintenant une nouvelle équipe qui s'engage, avec des personnes motivées qui sont venues naturellement nous rejoindre. Qu'elles en soient remerciées ! NOUS allons travailler dans le même esprit mais dans une conjoncture qui risque d'être très différente et à laquelle nous saurons et devons nous adapter pour que St Mandé ne soit pas oublié.

Citation : « La plus grande joie de la vie, c'est d'être utile aux autres » L'Abbé Pierre

INTERCOMMUNALITÉ

- Annie PEROCHON, déléguée titulaire,
- Jean Louis BOULBÈS, délégué suppléant

La Communauté de Communes des Vals de Saintonge

Issue de la fusion des **7 Communautés de communes** (Cdc) de l'arrondissement de Saint-Jean d'Angély et de la dissolution du Syndicat Mixte du Pays des Vals de Saintonge, la **Communauté de communes des Vals de Saintonge** a été créée le 1^{er} janvier 2014.

Enjeux stratégiques

Au regard des infrastructures existantes, **trois axes majeurs** se dessinent pour la politique territoriale de demain :

- être un **territoire actif économiquement**, générateur d'emplois et de richesse,
- structurer un **réseau de services à la population** adapté au cadre et aux enjeux de vie des habitants du territoire,
- créer les conditions de **solidarité entre les communes** en implantant des équipements structurants et des services de proximité sur l'ensemble du territoire.

Les services gérés par la Communauté de communes des Vals de Saintonge

- ◆ Siège administratif
- ◆ Pôle de proximité
- ◆ Service petite enfance (Multi-accueil, RAMP, LAEP)
- ◆ Centre de loisirs
- ◆ Résidence sociale jeunes travailleurs
- ◆ Local Jeunes / BIJ
- ◆ Espace Public Numérique
- ◆ Piscine / Centre Aquatique
- ◆ Gymnase / Dojo / Tennis
- ◆ Ludothèque
- ◆ Bibliothèque
- ◆ Maison de santé
- ◆ Gendarmerie
- ◆ Ecole

Carte d'identité

- 112 communes
- 54 521 habitants
- 1 437 km² (22 % de la superficie de Charente-Maritime)
- 36 habitants au km² (en moyenne)



Communauté de communes des
VALS DE SAINTONGE

Que fait la **Communauté de Communes** dans votre **quotidien** ?

En quelques chiffres

- 3 multi-accueil
- 3 Relais d'Assistantes Maternelles Parents
- 1 Lieu d'Accueil Enfants Parents
- 7 centres de loisirs
- 2 locaux jeunes
- 1 Bureau d'Information Jeunesse
- 26 écoles en gestion (2 323 élèves)
- 1 cuisine centrale, 3 cuisines satellites et 26 cantines
- 1 Centre Intercommunal d'Action Sociale
- 1 aire d'accueil des gens du voyage
- 2 maisons de santé
- 1 chantier d'insertion
- 12 zones d'activités
- 1 hôtel d'entreprises
- 2 gymnases
- 1 centre aquatique et 5 piscines d'été
- 1 ludothèque
- 1 bibliothèque
- 1 salle multimédia
- 2 bases de loisirs...

PETITE ENFANCE

ÉDUCATION

JEUNESSE

ENVIRONNEMENT

HABITAT

AMÉNAGEMENT

ACTION SOCIALE

ÉCONOMIE

PROJETS

AIDES AUX COMMUNES

AIDES AUX ASSOCIATIONS

PATRIMOINE

CULTURE

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

TOURISME

Ses missions, en quelques exemples

- Mise en place des rythmes scolaires et certains transports
- Gestion du Projet Educatif Local et du Projet Educatif Territorial
- Gestion d'animations sportives
- Mise en relation des associations à caractère social
- Elaboration des documents d'urbanisme
- Gestion du Système d'Information Géographique
- Réalisation des documents d'aménagement du territoire
- Développement d'une politique de l'habitat
- Gestion des déchets et du tri déléguée au SMICTOM Vals Aunis
- Constitution de réserves foncières
- Installation d'entreprises et prospection économique
- Construction d'équipements d'intérêt intercommunal (écoles, piscines, dojo...)
- Aides et soutiens auprès des communes
- Soutien financier et mise en relation des associations sportives et culturelles
- Valorisation du patrimoine des communes
- Réalisation de l'inventaire du patrimoine
- Développement d'une politique culturelle cohérente
- Développement de projets d'équipements touristiques
- Relation avec les partenaires touristiques et l'Office de Tourisme de Pôle
- Etc.

Réalisation : CdC des Vals de Saintonge (2014) • Illustrations : Fotolia

Communauté de communes des
VALS DE SAINTONGE

Où EN SONT LES PROJETS ?

MUSEE 3^{ème} tranche

La réfection des façades est achevée. Les travaux ont été effectués par l'entreprise « Les Compagnons de Castellane » de Cognac.

Montant des travaux : 9633.87€

Les subventions : Conseil Général : 2408.47€

Conseil Régional : 1700€

Etat : 999€

Avant



Après



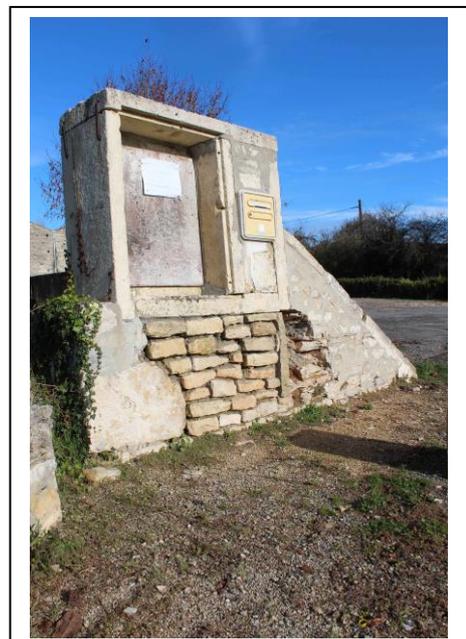
Nous allons demander de nouveaux devis pour l'année 2015 à l'architecte qui a suivi le chantier du musée pour aménager cette partie en patio.

Boîte aux lettres Saint Léger

Le « Monument » bien connu des habitants de St Léger va être restauré par ses habitants !

Il s'agit bien sur de la Boîte aux lettres...

Lieu de rendez vous incontournable



Les éoliennes

Les éoliennes sont en fonctionnement depuis septembre. L'inauguration du parc est prévue le 24 avril 2015 ;

Plantation haie

Comme convenu et à la demande de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, une haie champêtre va être plantée par l'Entreprise « au pied de mon arbre » de Saint Georges de Longuepierre



Juin



Juillet



Aout



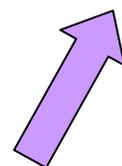
Et maintenant c'est « plus du vent »... !

LE LIZOT

Le restaurant est ouvert depuis le 1^{er} mai 2014. Les travaux continuent...

Le premier loyer a été versé en novembre 2014

*Le Gérant nous a fait part de son engagement avec un Tour Opérateur
Hollandais pour développer le camping. Une dizaine de nouveaux mobil
home sont en attente.*



Ici,
Imaginez
Le SPA..



Nouveau mobil-home dernière génération

VOIRIE : solidarité

Tirevieille 30 mai

*Le bénévolat dans les chemins...
.....à la bouille !*



Souvenir ?



*Et en cuisine! Rien de tel
qu'un bon migeot pour
remonter le moral des troupes...*



Chemin Lizot 3 septembre



La position dite
« du cantonnier » !!



Voirie : SAINT LEGER

Les travaux de voirie ont été réalisés à St Léger par l'entreprise MAISSANT pour un coût de 4040.20€. Subvention : 841.71€



Route de la Forêt



Route de Salles

Voirie : Gâtébourse

Chemin du Plantis : Travaux réalisés par l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 21737.52€.

Les subventions accordées sont de 40% du montant total des travaux.



EPAREUSE

*Nous avons acheté une épareuse d'occasion chez QUITTÉ pour broyer et élaguer l'ensemble de nos chemins communaux.
Coût 8400€*

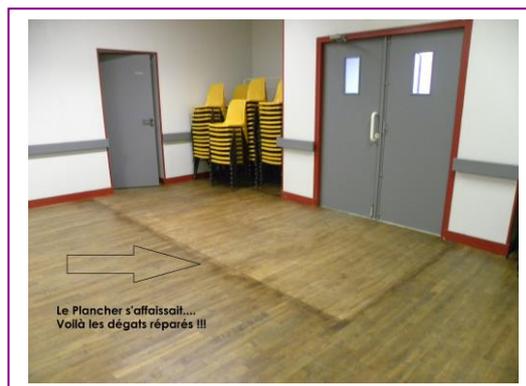
SALLE DES FETES

Afin de remettre en état les peintures de la salle des fêtes, l'ensemble a été repeint par Yoann en emploi d'avenir.

Coût : 700€

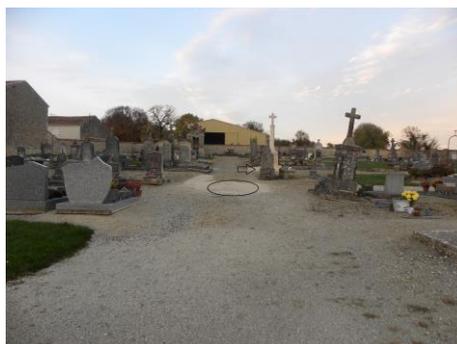
Le Plancher de la salle des fêtes en très mauvais état a été refait par l'entreprise « La Menuiserie de l'Echereau » de Cressé.

Coût 2208.96€



CROIX CIMETIERE

La croix hosannière a du être déplacée pour des raisons de facilités d'accès aux concessions situées dans le haut du cimetière



GITES: INTERNET

Un accès en illimité par WIFI a été mis en place dans nos gîtes communaux, les vacanciers sont désormais très demandeurs d'un service internet. Un système de traçabilité permet qu'aucun abus ne puisse être fait par les locataires.

Coût : 1257.60 €

Bilan des locations 2014 : Les 3 gîtes confondus ont été loués environ 44 semaines

Coût de la recette : 6000€

PROJET RALENTISSEURS

Des coussins berlinois seront mis en place à Saint mandé au niveau du cimetière pour dissuader les automobilistes de rouler à une vitesse excessive. Rappelons que la vitesse en agglomération est de 50km/h.

Décision prise par l'ensemble du Conseil Municipal le 4 novembre 2014

Coût Total TTC de l'opération : 12000€

Le Conseil Général prend à sa charge 75% des travaux, il restera 25% à notre charge. Un devis a été demandé pour Gatebourse.

EGLISE

*La cloche sonnera désormais toutes les heures et **seulement** la journée de 7h à 19h.*

Veillez nous excuser pour les manipulations quelques fois maladroites et les sonneries désordonnées...

Elle est actuellement en réparation ;

Le nettoyage de la toiture de l'Eglise et du versant Nord est prévu début janvier 2015.



LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

FOYER RURAL ET ACCA

RANDONNÉE



Attention voilà la soupe !!



MARCHE NORDIQUE

Dès janvier une initiation marche nordique se fera à St Mandé !

Tous à vos bâtons !

Nous en reparlerons...



Les dates à retenir :

- *Printemps des Poètes : 05 avril 2015 (à confirmer)*
- *Randonnée nocturne : 11 avril 2015*
- *Balade du Muguet au Rond Point : 1^{er} mai 2015*

VOYAGE 15 JUIN



Brouage : ancien port de commerce du sel, puis port de guerre catholique voulu par le cardinal de Richelieu

Commune de naissance du géographe Samuel de Champlain qui a participé à la fondation et à la colonisation de la Nouvelle-France, et qui est le fondateur de la ville de Québec au Canada.



*Déjeuner
Au restaurant de la Cité de l'Huître*



Moment délicat :



Ouvrir les huîtres !!!



D'où l'expression :

Allez au charbon !!!



ACTIVITES

NOËL

Comme chaque année nous ne manquons pas à notre rendez-vous sous le thème du partage et de l'amitié en allant visiter les personnes seules



*A l'initiative de notre « Georgette »
Noël 2013 a vu l'organisation
d'un concours de crèche*



BIVOUAC

Depuis quelques années nous accueillons dans le site de l'école des randonneurs équestres qui nous arrivent de Bretagne pour se diriger vers Lourdes via Rocamadour



FÊTES DES VOISINS

Très belle soirée le 18 juillet pour les voisins du bourg de Saint Mandé qui ont partagé repas et bonne humeur jusqu'à l'arrivée d'un invité imprévu : l'orage !





L'intruse est exilée !!



Solution de repli : la salle

APRÈS-MIDI RENCONTRE AU LIZOT

Que c'est triste d'avoir passé une partie de sa vie dans un même village, une même école, à se côtoyer d'une façon ou d'une autre et de ne plus pouvoir se rencontrer soit parce qu'on a pas de moyen de locomotion ou bien parce qu'on se sent parfois trop isolé...

Alors, le 12 novembre 2014, quelques personnes se sont données rendez-vous au Lizot pour passer l'après-midi ensemble. Autour de jeux de cartes et autres. Celles qui ne pouvaient pas se déplacer ont été prises en charge pour les amener au Lizot.



Si vous le souhaitez, nous renouvelerons ce moment d'échange une fois par mois



THEATRE

14 septembre: Théâtre au Lizot avec la troupe « les potes à trac » de l'association AVEC d'Aulnay.



« Les Vieux de la Vieille » en pension à Gouillette- St Mandé

Quel talent !!!

Bravos les artistes, pros ou occasionnels.....



VÈNEMENTS

GALETTE :



*La galette a été partagée autour de
notre film souvenir tant apprécié
« Mon village a 60 ans »*



CONCERT EGLISE : Février



*Nous avons eu, cette
année, le plaisir de
recevoir quartet et quintet
grosso modo
Pour un après-midi de
très belle qualité*



LE PRINTEMPS DES POETES

Nostalgie.....



Les poètes de St mandé ont participé à la journée du printemps des poètes à St Martin de Juillers



Sous le thème de la poésie au cœur des arts

La musique d'antan...



Les reconnaissez-vous nos deux « commères » ???? Elles ont changé de costumes cette année.....

Les charentais et charentaises et leurs costumes



8 MAI



FETE DE LA MUSIQUE

A l'initiative de « Notre musicien municipal » et de ses amis, nous avons pu passer une soirée au rythme des bandas !!!! Pour la première fête de la musique à Saint Mandé.



COURSE CYCLISTE 14 JUILLET



FETES DES BATTAGES

*La famille GAUVIN, connue et reconnue grâce à sa passion pour les vieilles mécaniques, a permis de vivre une journée souvenirs autour des battages à st Mandé. Le Foyer Rural s'est joint à elle en offrant l'apéritif et l'incontournable "migeot" qui a eu un vif succès!
Merci pour cette belle façon de nous faire remonter le temps!*



*Problème de démarrage !!
Même pas peur ! Rien ne les arrête*



*La jeune génération...
Quel joli défilé des vieilles
mécaniques !!!*



Le carburant



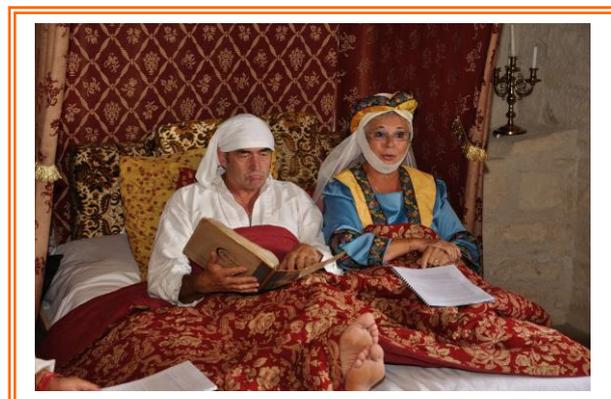
NUITS ROMANES



*Le lit au Moyen âge
.....quelle Histoire!*

*Racontée, et mise en scène
par Jacqueline Fortin
et nos acteurs St Mandéens*

*Bravo à tous pour cette
remarquable prestation.*



Les reconnaissez-vous ?



Après le théâtre, soirée celtique avec le Groupe Bryan Mac Combe



La musique, çà creuse....

*On finit la soirée par le temps convivial.....
Très convivial !!!!*



REPAS COMMUNAL

Bonne humeur et soleil étaient au rendez-vous !



Tout est bon dans le cochon !!!



Avec un p'tit coup de rouge !!



*Danses du monde avec le groupe
« Folk Dance » de Migron*



Exercice
de haute voltige !



Un pas en avant, un pas en
arrière, pour les apprentis...



La fête est finie,
On démonte le chapiteau...
Merci les bonnes volontés !!

11 novembre 2014

Les Saints Mandéens ont rendu hommage à leurs poilus! C'est pas moins d'une centaine de personnes qui s'est réunie ce 11 novembre à St Mandé pour commémorer le centenaire du début de la grande Guerre. A la demande de la municipalité, un groupe de personnes de la commune s'est mobilisé pour préparer une cérémonie autour de ses soldats de St Mandé et ce en quelques veillées seulement!

C'est ainsi que le 11 novembre 2014 à 11 heures après avoir fait sonner les cloches devant l'église, nous avons chanté le "**chant du départ**", accompagné de nos musiciens. Nous nous sommes ensuite rendus au monument aux morts. Un enfant a fait l'appel des soldats Morts pour la France et des textes relatant leurs parcours militaire et personnel ont été lus ce fut un grand moment de recueillement et d'émotion partagés... après avoir chanté la Marseillaise nous nous sommes retrouvés à la salle des fêtes autour de la "**chorale**" en chantant "**non non plus de combat**" Des objets de la guerre (obus, masque à gaz, cartes, lettres, croix de guerre etc.....) prêtés par des personnes de la commune pour l'occasion, étaient exposés.

Merci à toutes et tous qui avaient su rassembler toutes les générations autour de notre Histoire.



Non, non, plus de combat ...

Les témoignages de nos mémoires vives sont archivés



Les paroles s'envolent, les écrits restent. Ce pourrait être la devise des Archives départementales.

Après l'opération Archivobus, dont l'objet était de faire connaître les archives et de recueillir les documents de la guerre de 1914-1918 dans les petits villages de Saintonge, les fonctionnaires de cette institution se sont déplacés, mardi dernier, pour entendre les témoignages des anciens.

Jean-François Morisseau et Christian Memon, archivistes à La Rochelle, équipés d'un enregistreur numérique, avaient rendez-vous à la mairie pour écouter les doyens de la commune rapporter les propos et conversations de leurs parents et grands-parents, tant sur la Première Guerre mondiale que sur la Seconde.

« Tout nous intéresse, disent-ils, que ce soient des anecdotes, des situations vécues ou des bribes de phrases. Bref, tout ce qui est de l'oralité et qui s'est imprimé dans leur mémoire quand ils étaient enfants. »

Et pourquoi ne pas l'avoir fait plus tôt ? « Ça ne se faisait pas, seuls les écrits étaient conservés. Sans doute nous sommes-nous privés de faits historiques disparus. Aujourd'hui, la technologie numérique permet une meilleure conservation que les bandes magnétiques. En tout cas, nous sommes reçus partout avec enthousiasme. »

Denis Chapacou (absent sur la photo), Jean Babin, Rémi Dubreuil et Ginette Buret, face au micro, racontent leur vie. Ils parlent distinctement et doucement de tout ce qu'ils ont vu et entendu, des moments tristes ou joyeux et souvent émouvants. Bref, la parole circule et s'enregistre pour toujours.

La parole aux passionnés de St Mandé

L'éclairage à Saint-Mandé

DE LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE AU DÉBUT DU XX^e

La chandelle, la bougie et le flambeau étaient connus et utilisés depuis l'antiquité.

La chandelle de suif est demeurée l'éclairage principal des habitations de la campagne jusqu'à la fin du XIX^e siècle ; époque où la bougie puis la lampe à pétrole deviennent courantes, précédant l'éclairage électrique qui ne viendra alimenter les territoires ruraux qu'entre les deux guerres mondiales. (L'électricité apportant en plus, la possibilité de son utilisation en force-motrice).

La réquisition ci-dessous, prise par l'Agent municipal (maire) d'Aulnay en l'an II nous fait connaître l'importance des besoins en chandelles de suif à cette époque

Les chandelles de suif. Sept pluviôse an II. (26 janvier 1794).

Aujourd'hui sept pluviôse l'an second de la république française une et indivisible, sur les cinq heures du soir, l'agent national de cette commune s'aperçoit que tous les marchands de cette commune sont totalement démunis de chandelle de suif, ce qui a occasionné que plusieurs personnes lui ont porté des plaintes, que pour faire cesser ces mêmes plaintes et procurer à cette commune la chandelle dont elle a besoin, il requiert que le conseil général de cette dite commune mette en réquisition tous les suifs qui se feront chez les bouchers et autres personnes qui ont à vendre de ce lieu ; qu'il soit fait défense aux bouchers et tout autre de cette dite commune de vendre leur suif ny le livrer à qui que ce soit sans en prévenir la municipalité, et que le suif ne sera livré qu'à celui qui nous livrera aussy pesant de chandelle, laquelle sera divisée entre les marchands de ce lieu pour la distribution aux habitants qui en auront besoin. C'est le seul moyen de s'en procurer.

De Launay agent m(unicipal)

Aujourd'hui sept pluviôse l'an second de la république française une et indivisible, sur les cinq heures du soir, l'agent national de cette commune s'aperçoit que tous les marchands de cette commune sont totalement démunis de chandelle de suif, ce qui a occasionné que plusieurs personnes lui ont porté des plaintes, que pour faire cesser ces mêmes plaintes et procurer à cette commune la chandelle dont elle a besoin, il requiert que le conseil général de cette dite commune mette en réquisition tous les suifs qui se feront chez les bouchers et autres personnes qui ont à vendre de ce lieu ; qu'il soit fait défense aux bouchers et tout autre de cette dite commune de vendre leur suif ny le livrer à qui que ce soit sans en prévenir la municipalité, et que le suif ne sera livré qu'à celui qui nous livrera aussy pesant de chandelle, laquelle sera divisée entre les marchands de ce lieu pour la distribution aux habitants qui en auront besoin. C'est le seul moyen de s'en procurer.

DeLaunay agent m(unicipal)

Les bougies et les lampes au cours du XIX^e siècle et au début du XX^e.

À partir du milieu du XIX^e siècle, les chandelles de suif seront progressivement remplacées par des bougies stéariques. Différents modèles de flambeaux et bougeoirs seront utilisés. Les lampes à pétrole, apporteront surtout à partir de 1885, un confort d'éclairage supérieur. Deux modèles : à bec « Kosmos » et à bec « Matador », seront principalement utilisés pour

l'éclairage des habitations. Les lampes « Pigeon » à essence minérale, très polyvalentes se trouveront dans chaque foyer. Il existera d'autres modes d'éclairage, plus sophistiqués et performants, mais qui ne seront guère utilisés dans les campagnes. Les lanternes à bougie ainsi que les lampes-tempête à pétrole, seront principalement utilisées pour l'extérieur et les dépendances.

Éclairage à la fin du XIXe siècle et au début du XXe.



Bougeoirs

Lampes à pétrole

Lampe Pigeon

Lanterne

Lampe-tempête

Au début du XXe siècle, les bougies et le pétrole représenteront deux des cinq produits les plus vendus à l'épicerie de Saint-Léger.

L'éclairage électrique. Le 31 décembre 1927 à 6 h 20 du soir.

Si les villes d'une certaine importance disposent du courant électrique dès le début du XXe siècle, les zones rurales ne seront essentiellement desservies qu'entre les années 1920 et 1940. De nombreuses délibérations municipales seront nécessaires ainsi qu'un investissement financier important, pour la construction d'un réseau de lignes électriques desservant chaque village. Le Docteur Roger Chapeaud, Conseiller-Général, maire d'Aulnay s'est particulièrement investi pour obtenir l'électrification d'Aulnay et des communes alentour. Lors de la séance du 15 janvier 1928,

« Le Conseil Municipal (d'Aulnay) Reconnaissant, qu'en effet, Mr le Maire a apporté un très grand dévouement pour l'Electrification de la commune, lui adresse ses remerciements les plus sincères.

Mr le Maire répond alors que les félicitations du Conseil Municipal le touchent infiniment, car s'il a apporté à cette question d'Electrification ses plus grands soins, c'est qu'il avait conscience que c'était un élément de Progrès de premier ordre qui pénétrait dans nos campagnes. Il associe dans son esprit aux remerciements qui viennent de lui être adressés la presque unanimité de ses collègues du Conseil Municipal qui ont fait une Grande Œuvre et une bonne œuvre.

Il est certain que le 31 Décembre 1927 à 6 h. 20 du soir, jour où le courant fut distribué pour la 1^{ère} fois, est une date mémorable non seulement pour la commune d'Aulnay, mais aussi pour les communes environnantes qui sont électrifiées à l'heure actuelle. Il s'en félicite comme Maire et comme Conseiller Général, car lorsque nos populations paysannes sauront utiliser la force motrice que leur procurera le courant électrique, il n'est pas douteux qu'ils trouveront un grand avantage pour leurs travaux quotidiens, et ce sera là notre meilleure récompense. »

L'électricité à ce moment-là, ne sera essentiellement utilisée à la campagne, que pour les besoins en éclairage des habitations.

Pour la plupart, les abonnements seront souscrits pour une puissance électrique de 2 à 3 hectowatts ; ce qui suffira largement pour alimenter les trois ou quatre ampoules électriques de 15 ou 25 w chacune, destinées à l'éclairage d'une maison.

Les compteurs seront relevés mensuellement ; la consommation moyenne pour une habitation, sera d'environ 2 ou 3 kilowattheures par mois.

C'est surtout à partir de 1928 et 1929 que les habitants de Saint-Mandé vont souscrire auprès de la Société Centrale de Distribution d'Énergie, des abonnements pour l'éclairage.

Société Centrale de Distribution d'Énergie
 SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.000.000 DE FRANCS
 Siège Social : 1, Rue Danton - PARIS (VI)
 R. C. Seine 121.080

SECTEUR DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

POLICE D'ABONNEMENT N° 117
 pour la Fourniture du Courant Électrique

Nom de l'Abonné : *Joubert Gustave*
 Adresse : *1, rue de la République*

CONDITIONS GÉNÉRALES

Article premier. - Le droit de prendre abonnement est accordé à tous les habitants de Saint-Mandé.

Art. 2. - L'abonné est tenu de faire connaître immédiatement à la Société Centrale de Distribution d'Énergie, par lettre recommandée avec accusé de réception, son adresse et le nombre des ampoules qu'il veut faire installer.

Art. 3. - L'abonné est tenu de faire connaître à la Société Centrale de Distribution d'Énergie, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre des ampoules qu'il veut faire installer et la puissance de ces ampoules.

Art. 4. - L'abonné est tenu de faire connaître à la Société Centrale de Distribution d'Énergie, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre des ampoules qu'il veut faire installer et la puissance de ces ampoules.

Art. 5. - L'abonné est tenu de faire connaître à la Société Centrale de Distribution d'Énergie, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre des ampoules qu'il veut faire installer et la puissance de ces ampoules.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

M. *Joubert Gustave*
 Demande à souscrire un abonnement de *2* hectowatts aux conditions prévues par le cahier des charges déposé à la Mairie de la Commune de *Saint-Mandé*.

Cet abonnement partira de jour de la mise en service de son installation. Il est consenti pour une puissance maximum de *2* hectowatts. Le contrat lui sera livré sous la forme de courants alternatifs triphasés, en période, à la tension moyenne de *230* et aux conditions ci-dessous :

1) Point d'éclairage
 Pour les compteurs de 2 à 3 Hw, l'éclairage public.
 Une tension nominale de 230 volts triphasés, en période, par période de puissance de consommation.
 Et un effet inductif nul de 0,50 (cos phi) par kWh.

2) Pour les compteurs de 1 Hw et au-dessous, l'éclairage public.
 Une tension nominale de 230 volts triphasés, en période, par période de puissance de consommation, et un effet inductif nul de 0,50 (cos phi) par kWh.

3) Point d'éclairage
 L'éclairage public, une tension nominale de 230 volts triphasés, en période, par période de puissance de consommation.
 Et un effet inductif nul de 0,50 (cos phi) par kWh.

4) Les prix d'éclairage seront réglés de la manière suivante :
 - Pour les compteurs de 2 à 3 Hw, l'éclairage public.
 Le consommateur d'énergie se facturera à la carte, au profit de la commune et à la charge dans les limites de son budget de l'achat de l'électricité.

5) Les tarifs de l'éclairage public seront établis par la commune et les tarifs de l'éclairage public seront établis par la commune et les tarifs de l'éclairage public seront établis par la commune.

6) Les tarifs de l'éclairage public seront établis par la commune et les tarifs de l'éclairage public seront établis par la commune.

7) Les tarifs de l'éclairage public seront établis par la commune et les tarifs de l'éclairage public seront établis par la commune.

8) Les tarifs de l'éclairage public seront établis par la commune et les tarifs de l'éclairage public seront établis par la commune.

9) Les tarifs de l'éclairage public seront établis par la commune et les tarifs de l'éclairage public seront établis par la commune.

10) Les tarifs de l'éclairage public seront établis par la commune et les tarifs de l'éclairage public seront établis par la commune.

Fait en double à *Saint-Mandé* le *10* Mars *1928*

Le Maire : *J. B.*
 Pour la Société Centrale de Distribution d'Énergie : *A. G.*

SOCIÉTÉ CENTRALE DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE
 Société Anonyme au Capital de 6.000.000 de Francs
 Siège Social : 1, Rue Danton - PARIS (VI) N° 55.000
 Reg. Com. Seine 121.080

EXPLOITATION DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

FOURNITURE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

M. *Joubert Gustave*, *1, rue de la République*

QUITTANCE D'ABONNEMENT du mois de Mars 1928

Chiffres relevés au compteur : *429,12*

Consommation : *1,22* conditions : *4,22*

Location du compteur : *2,11*

Taxe spéciale ou commerciale : *0,10*

Prix fixe : *3,50*

Four. impôt : Timbre : *0,07*

Total : *7,97*

1 Janv 24



Ci-dessus : ampoule électrique de 25 W à filament de tungstène.

La mairie et les salles de classe de Saint-Mandé, seront raccordées en 1932.

Documents.

Délibérations municipales :

Le Conseil rappelle en délibération en date du 5 Novembre 1928 par laquelle il demandait que le dossier d'extension du réseau électrique soit soumis au Comité Rural.

Demande que l'Administration compétente fasse le nécessaire pour que la Compagnie concessionnaire présente son projet le plus tôt possible.

Fait et délibéré à St Mandé les jours, mois et an susdits

Jean [Signature] [Signature] [Signature] [Signature] [Signature]

Electricité

Le Président soumet au Conseil le devis d'électrification de la Mairie et des 2 salles de classes, établi par M. Juvet agent de l'U.E.R.

Le Conseil, accepte ce devis; autorise M. le Maire à faire effectuer

Approuvé 20/1/30

Les nombreuses délibérations du conseil municipal de Saint-Mandé feront ressortir la volonté d'alimenter en électricité l'ensemble de la population le plus rapidement possible. Cependant le village des Loges ne pourra voir l'arrivée de l'électricité qu'en 1938. Il en sera de même de la maison forestière du Rond-Point.

Dès 1930, les factures de l'Union Electrique Rurale, succédant à la Société Centrale de Distribution d'Énergie, vanteront l'usage de l'électricité pour toutes sortes d'utilisations.

Facture de 1930 :

Quitance de **MOIS 1930**
 N° 145 **ST MANDÉ**

L'UNION ÉLECTRIQUE RURALE
 Société Anonyme au Capital de 10.000.000 Francs
 DÉPOSÉE AU COMMERCE MARCÉ
 COMPTES DÉPOSÉS POSTAUX - PARIS 504-17
 SIÈGE SOCIAL : 19, Rue de Lisbonne -> PARIS (5^e)

NOTE. — Aux termes de l'article 7 de la notice d'abonnement, l'abonné est tenu de payer le montant de l'énergie consommée à présentation de la facture. Le montant de l'énergie consommée est visible sur l'étiquette de la facture.

INDEX				FORCE				LUMIÈRE				Location	Montant	Montant	Montant	
Compt.	Précédent	H. P. H.	Le P. H. H.													
500	450							50	137	2 75	3 00	1 50	2 75	2 35		9 90

UTILISEZ L'ÉLECTRICITÉ

A LA FERME

MOTEURS ÉLECTRIQUES

Pour les machines agricoles, on agit comme sur genre spécialité dans le travail.

Pour actionner tous les instruments hydrauliques habituellement à bras, leviers, pompes, presses, etc.

Pour le matériel aux champs qui sont tous les instruments hydrauliques habituellement à bras, leviers, pompes, presses, etc.

A LA MAISON

Le Fan à ressort électrique est toujours prêt.

Le Radiateur électrique est toujours prêt.

Le Radiateur électrique est toujours prêt.

Le Radiateur électrique est toujours prêt.

DEMANDER DES DÉMONSTRATIONS D'APPAREILS À NOS DIRECTIONS RÉGIONALES

Denis Chapacou

GUERRE 14 -18

MORTS POUR LA FRANCE ST MANDE SUR BREDOIRE

NOM-Prénom	Grade	Date de naissance	Date de décès	Genre de mort
BREARD Abel	Soldat	08/11/1883	04/08/1918	Mort des suites des blessures
BORDAY Frédéric	Soldat	13/09/1887	29/07/1918	Tué à l'ennemi
CERPEAU Emile	Soldat	27/08/1888	12/08/1918	Inconnu
BOUIN Fernand	Soldat	16/05/1884	28/10/1914	Inconnu
BISQUIT Léon	Soldat	03/04/1895	02/10/1915	Tué à l'ennemi
DRILLAUD Daniel	Soldat	29/06/1894	25/09/1915	Mort des suites de blessures
GENEAU Daniel	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
MIRANDE Maxime	Soldat	08/08/1893	24/09/1914	Tué à l'ennemi
LAMY Maurice	Soldat	27/09/1914	26/09/1914	Inconnu
JOUBERT Jean	Brancardier	24/06/1887	06/10/1918	Tué à l'ennemi
HEURTEBIZE Bertin	Soldat	31/12/1889	11/06/1918	Tu2 à l'ennemi
MAGNERON Alfred	Caporal	27/10/1884	08/08/1916	Tué à l'ennemi
PERET Gaston	Marsouin	01/09/1893	13/01/1919	Mort des suites de maladie contractée en service
ORTHUON Léon	Soldat	30/09/1875	19/01/1915	Tué à l'ennemi
POUGNAUD Marcel	Soldat	25/03/1887	20/11/1918	Mort des suites de maladie contractée en service
PERTHUIS Eugène	Sergent	06/01/1880	24/10/1918	Tué à l'ennemi
GAUVIN Maurice	Soldat	26/12/1884	19/08/1916	Tué à l'ennemi

Le 13 janvier 1918

Ma chère amie
je viens de recevoir ton aimable
lettre datée du 5 janvier m'annonçant
prochainement ton petit coli. Et
aujourd'hui, je reçois le coli. Il était
dans de bonne condition. Et rien
n'a été dérangé: 2 pains de chocolat
du papier la lettre 2 tablettes de
chocolat, un pot de pâte, une
pâte et 2 paquets de sablés
j'en suis très content et je te
remercie beaucoup ainsi que ton
père. Ce qui m'a fait le plus
c'est le petit pot de pâte. Car
tu sais je suis tellement fatigué
de cette cuisine militaire que
l'on est content quand on peut
manger autre chose. Je te
dirai que il m'arrive assez

souvent que j'achète un quart
de beurre. On en trouve assez
facilement ainsi que du lait.
C'est vrai que le beurre est cher
mais m'a fait tant peur quand je
peux contenter mes goûts je le
fait. Avec ce beurre je mange
que j'emporte dans la tranchée.
Oh bien je mange avec un
appétit dévorant. Envoie moi
aussi sans peur un petit mandat
de 10 francs je te l'ai déjà
marqué sur ma dernière lettre.
Ça m'entretiendra. Et je te dirai
chère amie que notre situation
s'améliore un peu, au lieu d'avoir
48 heures de repos puis 48 heures de
de tranchée maintenant nous
aurons sur 6 jours quatre jours de
repos et 48 heures de tranchée
ce qui nous fera pas de mal, car

tout le régiment était bien fatigué
et tous le monde à tes pieds demi
gelés. Moi aussi je ne les sent plus
et ils sont gonflés. j'ai été déjà
il y a quelques jours à la visite et
j'ai été reconnu. j'ai déjà tiré
huit jours de repos, et j'espère en
tirer encore. car ils sont encore
gonflés. Tous les jours, il y en a une
masse qui sont évacués. ceux qui
sont les plus malades. Mais moi
je n'ai pu l'être car mes pieds
sont pas assez malade. j'espère
que ça viendra. Pour le moment
le temps me paraît long. car je
n'ai plus de camarades voisins.
Chattier l'autre jour en revenant
de la tranchée comme les chemins
à l'aise de passer sont si mauvais
il tombé tout à plat et a attrapé
une entorse au genou. Il a

été évacué aussitôt. Maintenant
je ne sais où il est. j'avais
aussi un nommé Gateau
de Fontenay un voisin à Genay
très bon camarade. Il est aussi
évacué pour rhumatisme
au bras. Maintenant je n'ai que
des camarades étrangers à ma
section. Il sont point mauvais
camarades. Mais on a pas les
mêmes relations comme avec des
voisins. C'est ce qui fait que le
temps me dure davantage.
Enfin forcé de s'habituer
quand même. je termine en
vous souhaitant à tous une bonne
santé et je vous envoie mille
baisers. N'oublie surtout ce bon
petit Jean et ma bonne femme
ainsi que chez mon oncle. Bon
ami qui pense à toi toujours
Othmar Lebrun

GUERRE 1914-1918

Jean Joubert, *Mort pour le France* le 6 Octobre 1918

Allocution de Mr Berteau camarade du défunt, lors de l'inhumation de ses restes à St.Mandé.

Mesdames Messieurs,

C'est le cœur gonflé d'émotion que je viens dire un suprême adieu à mon bon et cher camarade Jean Joubert avant que sa terre natale ne recouvre pour toujours ses restes sacrés.

Le 2 Août 1914, Jean Joubert à l'appel de la Patrie en danger, répondait présent, désireux de défendre de toutes ses forces son pays, si injustement attaqué et envahi par un ennemi redoutable et cruel.

Je retrouvai mon ami à Saintes où ensemble nous avons fait notre service. Versés au 206^{ème} régiment d'infanterie comme brancardier, nous débarquions à Nancy le 12 Août 1914.

Enfants de la vieille Saintonge partageant les mêmes sentiments, nous avons la joie de n'avoir pas été séparés, de nous retrouver, loin de notre petite Patrie d'affronter les mêmes dangers, de partager les mêmes souffrances, de causer de ceux que nous aimions et que nous avons laissés tout en larmes derrière nous.

Le 20 Août, ce fut le baptême du feu à la fameuse bataille du grand couronné de Nancy. Dès lors jusqu'à l'armistice, notre régiment tint les tranchées dans les secteurs de Lorraine, de l'Aisne, de Verdun, pris une part particulièrement dure à la seconde bataille de la Marne du 26 Septembre au 12 Octobre, une part non moins glorieuse à l'offensive de Champagne, offensive définitive de la libération nationale.

Dans ces journées décisives, oublieux des fatigues d'une campagne si longue et si dure, nous allions sans crainte Pleins de confiance et d'espoir sous le feu de l'artillerie de l'ennemi. Déjà nous pensions au retour, à la fin de la lutte sanglante, à la Victoire, lorsque tout à coup, dans la nuit du 7 Octobre, j'eus la grande douleur de voir tomber près de moi, Jean Joubert, mon meilleur ami, frappé au visage par un éclat d'obus, sa mort fut foudroyante, sans un cri, sans souffrances. Tout de suite, encore bouleversé par la perte cruelle de mon ami, je le relevai et aidé par les camarades, nous l'emportions sur un brancard à St Hilaire le Petit où il fut enterré.

Ainsi se termine la campagne de Jean Joubert au moment où il allait pouvoir revenir au milieu des siens, la tête haute et reprendre sa place au foyer familial après quatre années de souffrances, de fatigues vaillamment endurées, sous la pluie, la neige et la mitraille.

Les brancardiers dans cette guerre n'ont pas eu l'honneur de combattre au premier rang ni d'arrêter l'ennemi en lui opposant le rempart de leur poitrine mais leur mission n'en fut pas moins pénible, ni leur vie moins exposée, surtout quand on faisait son devoir comme Jean Joubert, combien de fois avait-il exposé sa sienne en courant souvent en plein jour, sous la mitraille relever les mourants et les blessés, leur donner les premiers soins, traverser la zone dangereuse sur des kilomètres pour revenir les déposer au poste de secours.

Ce n'est cependant pas au cours de ces terribles missions que mon ami a trouvé la mort.

Après avoir sauvé tant de soldats blessés, relevés et emportés par lui, loin des champs de carnage, il mourait à son tour en brave, face à l'ennemi poursuivi dans notre offensive victorieuse.

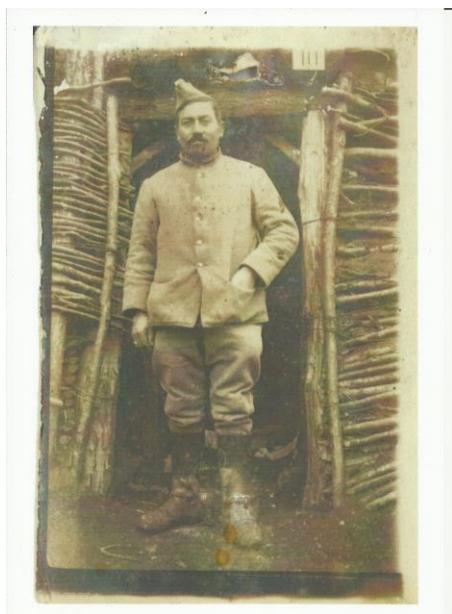
Ah ; mon cher camarade, mon fidèle et sincère ami, comme j'aurai été heureux de te revoir chez toi après la guerre te reposer de tes fatigues et jouir du bonheur que procure la paix.

Ton cruel destin a brisé cet espoir. Cependant ton cher souvenir me reste, tu n'es pas de ceux qu'on oublie. En présence de ta dépouille mortelle je jure de conserver à jamais ta mémoire dans les replis les plus profonds de mon cœur.

Exhumé d'un cimetière glorieux pour être déposé dans le paisible cimetière de ton village dors en paix près des ancêtres. Par ta mort tu fais désormais partie de la légion immortelle des quinze cent mille braves qui ont donné leur vie pour sauver la Patrie, le droit et la civilisation.

Et vous pauvres parents, soyez assurés de la part sincère que je prends à votre malheur. Je pleure avec vous votre enfant bien aimé. Pleurez-le mais soyez toujours fiers de lui. Il n'était point de ceux qui fuyaient le danger, il a fait tout son devoir jusqu'au bout.

Cher camarade Joubert. Adieu



LE CHETI

Né à GATEBOURSE, commune de SAINT MANDE le 24 février 1854, Cultivateur, célibataire il est mort à son domicile le 12 novembre 1937.

De son vrai nom Henri GUITTON « LE CHETI » (ce qui signifie en patois « MAUVAIS » « MECHANT ») était un personnage truculent, il avait donné un surnom à la plupart de ses concitoyens et en retour ceux-ci l'avaient baptisés « LE CHETI », il passait le plus clair de son temps à faire des farces de plus ou moins bon goût à son entourage. En voici quelques florilèges :

L'AFFAIRE DU VOYAGEUR DE COMMERCE :

A cette époque, il y avait une épicerie à GATEBOURSE tenue par un certain QUINTARD que LE CHETI avait baptisé « MUSQUET » (Pourquoi ???) surnom que l'épicier n'appréciait pas du tout...

Arrive un jour un voyageur de commerce à GATEBOURSE qui pour son malheur tombe sur LE CHETI

- *Dites cher Monsieur dans le village, il y a bien une épicerie tenue par un M. QUINTARD ?*
- *De fait o y'a ben ine épicerie, mais chieu là qui la tint le s'appelle pas QUINTARD le s'appelle MUSQUET, surtout n'allez pas l'appeler QUIINTARD o zy piat pas...*
- *Je vous remercie cher Monsieur, je tiendrai le plus grand compte de vos précieuses recommandations*

Et notre représentant se présente à l'épicerie QUINTARD :

- *Bonjour Monsieur MUSQUET, et comment va ce très cher Monsieur MUSQUET, et Monsieur MUSQUET par ci et Monsieur MUSQUET par là...*

Toujours est-il que le représentant s'est fait mettre à la porte sans avoir pu présenter sa marchandise et probablement sans savoir pourquoi

LE SONT VENUS EN AEROPIANE ET LE SE RENTOURNANT A PIED :

QUINTARD (MUSQUET) encore lui ! Avait quelques pigeons qu'il élevait pour son plaisir et aussi sans doute pour manger.

Les pigeons allaient se nourrir généreusement au tas de blé du CHETI (décidément ces deux là étaient fait pour s'entendre). S'en étant aperçu un jour que les volatiles étaient occupés à manger LE CHETI avait repéré le trou par lequel il s passaient, il

bouche le trou, capture les pigeons un à un, et leur rogne les ailes...

Ainsi, tel un troupeau d'oies, les pigeons les ailes coupées marchaient les uns derrière les autres que LE CHETI se faisant un devoir de les ramener à leur propriétaire , au bout d'un long bâton....Disant à MUSQUET cette phrase devenue célèbre (au moins localement) « TU VOIS TES PIGEONS LE SONT VENUS EN AEROPLANE ET LE SE RENTOURNANT A PIED ... »

« PETIOT » LE CHIEN SAVANT DU CHETI

Comme actuellement d'ailleurs, la chasse à coure en FORET D'AULNAY était louée par adjudication, l'adjudicataire de l'époque étant la MAISON HENNESSY de COGNAC, et les chasses étaient un véritable événement pour les spectateurs locaux qui accouraient en grand nombre.

Lors d'un rassemblement , il y avait bien sûr l'équipage à cheval en grande tenue , les suiveurs, dont de nombreux habitants de ST MANDE et des commune voisines, ainsi que de nombreux curieuxC'est alors qu'arrive LE CHETI tenant PETIOT son chien en laisse au bout d'une ficelle .

Du haut de son cheval Madame HENNESSY s'adresse au CHETI :

- *Monsieur, que vous avez là un bien joli petit animal !*
Et le CHETI de répondre :
- *Vous pouvez zou dire Madame, et en plus o l'est que l'est intelligent : tet PETIOT fais donc voir ta biquette à la dame...*
- *Grossier personnage, mal appris etc etc...*

L'affaire se termine dans l'hilarité générale !

C'était les histoires du CHETI, il y a environ un siècle et on en parle encore...

Jean BABIN

I L'AVANT DIT

O fait bin longtemps qu'les z'écoute thiés spécialisses de tous pouels et i m'avant fait rêver bin des cots ! A des mouments, on crérait entende Madame Soulail. Souv'nez nous tout c'qui nous annoncé dépeu combe de temps ! Avec le progrès, on s'ra bin pu benézes.

Ol ara pu d'malhureux.

O y ara pu b'soin d'travailler pus-qu'ol é les machines qui f'rant l'ouvraghe.

Jh'gagnerons bin noute vie jhuste à les r'guâder faire.

Les drôles, o faut pas les contrarier, o faut les laisser s'épanouir.

Faut surtout pas leu donner ine calotte ou ine fessée, o les traumatiserait à vie.

La morale à l'école, ol é vieux jheu.

Pas besoin d'savouère compter, les machines z'ou f'rant.

La géographie, i l'apprenrant en vouéyageant.

L'histouère, o sert t'à reun, ol é d'au passé.

La Marseillaise, o faut n'en faire ine beurceuse peur endormi nous ennemis

A la sortie d'l'école, ol ara pu qu'des savants avec des bias dipiômes.

Y s'rant teurtous chefs.

O y ara pu d'guerres, tout l'monde s'rant copains.

Vendrons des bombardiers, mais sans les munitions, jhuste peur faire jholi en l'ar.

Astheur, faut pu s'en faire, tout est peurmi.

Le mariaghe, ol é ringard, équat-tez vous.

Les z'avocats disant teurjhou qu'la vérité, faut teurjhou leu faire confiance.

Les jhuges ne s'trompant jhamais, mais si ol arrivait, i s'en excuse-riant.

Les vouéyous, faut pas êtes ché-tis avec z'eux, o faut leu faire la morale.

Les houmes politiques dirant pu d'mensonghes et songherant q'a nous rende benézes.

Fazait confiance aux banques peur gagner pien d'arghent en fazant reun.

Avec le crédit, privez vous de reun, les z'outes pay'rant peur vous.

Le pétrole, ol é inépuisabye.

Peur mangher, on peurdra pu d'temps, jhuste ine pilule nous suffira.

Et pien d'outes chouses encouère que jh'me souvins pu....

Et vous z'outes, qu'en pensez vous d'tout thieu ?

Jhustine



Commune de Saint Mandé sur Brédoire



Autorisation au téléchargement

Principaux Rédacteurs et Auteurs

*PEROCHON Annie
QUERET Françoise*

Site

<http://stleger.fr/saint-mande-sur-bredoire/mairie>